

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 40

Artikel: Quelques perles autour du "sourire divin"
Autor: Alin, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur »

Etraz, 23 (1^{er} étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix
de morceaux français et patois, prose
et vers, parmi les plus populaires.
Illustrations de Ralph Fr. 1 50
Favey, Grognoz et l'Assesseur, récit humoris-
tique des aventures de trois Vaudois,
à Paris, à Berne et Fribourg, pendant
le Tir fédéral. Illustrations de Ralph
et de J.-H. Rosen » 2 50
La vilhe melice daô canton de Vaud, par
C.-C. Denéréaz » 1 —
L'histoire de Guyaume-Té, par L. Favrat
(encore quelques exemplaires) » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

QUELQUES PERLES AUTOUR

DU « SOURIRE DIVIN »

Mais moi j'en connais un qui
m'a séduit bien davantage...

D'ABORD je ne l'aimais pas... je ne la com-
prenais pas... j'y suis retournée... je suis
restée là pendant des heures... Tout à
coup, j'ai senti !... C'est admirable ! mais ce ne
doit pas être à la portée de tout le monde...

— On dit qu'il a mis quatre ans...

— Il l'aimait, mais il n'y a jamais rien eu en-
tre eux.

— Avez-vous remarqué les mains ? Il paraît
que c'est le plus difficile, en peinture...

— Ce mélange, à la fois, de candeur et de ten-
dresse ; la subtilité mystérieuse et déconcertante
de ce sourire ; cette ruse voluptueuse ;
cette impénétrabilité...

— Oh ! madame !... Un deuil... Une cala-
mité !... Non, deux morceaux, je vous prie, —
jamais de lait...

— Il peut être bien tranquille... On ne l'ar-
rêtera jamais... Il est bien trop haut placé !...

— C'est elle qu'on aurait dû placer plus
haut...

— C'était pour faire contrepoids au Maroc...
La situation était très tendue.

— C'est un journaliste qui a fait le coup !...

— C'est sûrement un milliardaire .. Elle a dû
passer l'eau...

— Il y a des érotomanes, des sadiques, qui
couchent avec de vieux tableaux !...

— C'est la faute à Homolle !...

— Et Dujardin-Beaumetz... Qu'est-ce qu'il
f... ?

— Vou ! des musiciens, des clowns, des fleurs,
des plantes vertes, des rafraîchissements...
pendant quatre ans... rien que pour qu'elle ait
le sourire !...

— Je ne l'avais jamais vue, — mais j'ai dit
immédiatement à ma fille : « Va me l'acheter,
en carte postale. »

— Montré moâ le plaice où il était sious-
pendu ..

— Il paraît que ce n'était pas la bonne !

A la place vide, les clous : « Enfin seuls ! on
se rend compte que nous existons... Il n'y en
avait plus que pour elle !... »

— S'il la rapporte, il aura cinq cent mille
francs et il sera décoré...

La petite infante de Vélasquez : — J'avais
pourtant une si jolie robe empesée !...

Un indépendant : — Elle m'a toujours éner-
vé !... Mais vous avez donc du persil sur les yeux :
Vous n'avez jamais vu ce front haut comme
un mur derrière lequel il ne se passe rien, —
ces yeux de ruminant rusé, ce tout petit mor-
ceau de menton, cette bouche longue et mince
qui semble ignorer le baiser... ce... »

On le lapide... Une caillasse le fait chanceler,
un « monsieur très bien » lui arrache une
oreille, une dame lui ouvre le ventre à coups
d'ombrelle...

La foule, qui n'a rien vu et qui se rue :

— A l'eau... à l'eau... le satyre !... On l'a vu,
salud !... à l'eau !...

L'écho : — Salud !... à l'eau... à l'eau...

L'eau : — Il a fait un grand trou dans ma
robe... mais ça ne se voit déjà plus...

Le ramasseur de... perles :
PIERRE ALIN.

Incontestable. — Tu vois bien ce monsieur
qui passe ?

— Oui.

— Il est gaucher.

— Tu le connais ?

— Non.

— Alors, comment sais-tu qu'il est gaucher ?

— Il lui manque le bras droit.

A table d'hôte. — Vous qui vous connaissez
en chevaux, pourriez-vous me dire comment on
reconnaît leur âge ?

— Certainement. Par les dents.

— Ah, c'est vrai ; je l'avais oublié. Mais peut-
on dire également l'âge de tous les animaux de
la même façon ?

— Parfaitement. Ainsi, je vous dirais l'âge
d'un poulet par les dents.

— Mais un poulet n'a pas de dents.

— Non, mais j'en ai, moi !

TOUS PROPRIÉTAIRES

EN compagnie de leurs confrères de la Suisse
romande, un certain nombre de journa-
listes vaudois sont allés, il y a huit jours,
à Montana sur Sierre par un chemin de fer fu-
niculaire battant neuf, dont les constructeurs
sont deux ingénieurs de Lausanne, MM. Boi-
ceau et Muret. Or, comme il faisait là-haut un
temps de la metzance, ils sont restés assez
longtemps dans les hôtels à s'instruire sur les
vertus des crus valaisans, ainsi que sur les ori-
ginales coutumes de ce pays, que va boulever-
ser le nouveau Code civil fédéral, que le Valaisan
enverrait à tous les diables, s'il pouvait.

La propriété, en Valais, est divisée à l'infini
par les partages des héritages et arrive à des
extrêmes incroyables.

A Montana même, où le sol semble sans va-
leur, on dit qu'une vache ne peut pâturer sans
bumenter le champ du voisin. Des propriétés
en près de 10 mètres de longueur et de 2 mètres
de large sont très fréquentes. Un faucheur a
peine à faire un seul andain sans entamer le
champ voisin.

A Grimetz, un propriétaire possède plus de
cent petits carrés de prés semblables. Un autre
propriétaire a près de 400 petites propriétés au
cadastre sans être riche. Un noyer peut avoir
quatre-vingt-douze propriétaires, l'un possédant
la grosse branche du nord, l'autre celle du nord-
est et ainsi de suite. Quand on partage la ré-
colte d'un arbre, l'un a dix noix, l'autre trois ;
un autre possède le terrain seul, le vendant
s'étant réservé les arbres. La Feuille officielle
annonçait l'autre jour la vente dans le Val d'Hé-
rens des 5,92 d'un racard ou grange à fourrage.
Les maisons, les chambres même ont plusieurs
propriétaires. En vendant une maison, on peut
se réserver le droit au lit dans telle chambre !

Un char, une charrue peut avoir plusieurs
copropriétaires et être une source de disputes
graves et interminables. On vend un dixième
de char aux enchères. Il y a quelques jours un
paysan voulait emprunter à une banque de
Sion cent francs et offrait pour gage un jour de
mulet ! Car ces bêtes elles-mêmes sont parta-
gées entre plusieurs propriétaires dont chacun
peut employer la pauvre bête un jour par se-
maine. Le dimanche, le mulet ne travaille pas
et on le laisse souvent jeûner, personne ne vou-
lant le nourrir pour rien !

Un mulet peut être partagé par parties dési-
gnées : telle jambe appartenant à tel paysan. Si
le propriétaire de la jambe de gauche n'a pas le
moyen de le faire referrer, ce pied reste dé-
ferré !

Pour finir, voici la bonne histoire qui vient
d'arriver à un amateur d'antiquités. L'autre
jour, à une enchère publique à Orsières, il mise
une superbe et antique hallebarde du x^{ve} siè-
cle. L'échute lui est donnée pour 23 francs.
Mais, quand il voulut emporter son bien après
avoir, dans sa joie, payé à boire à toute l'assis-
tance, il se voit arrêté par l'huissier ; on lui ex-
plique que ce qu'il a acheté ce n'est pas la pro-